

Les principes directeurs de la programmation non créditée

Approuvé par le Sénat : 20 avril 1995

Mise à jour : 23 mars 2024

Le Centre d'enseignement et d'apprentissage continu (CEAC) considère que les programmes non crédités et de microcertification sont des outils par excellence permettant à l'Université Laurentienne d'améliorer sa participation et sa contribution en éducation à la collectivité externe. Les cours non crédités, de microcertification, d'intérêt général et de perfectionnement professionnel permettent une programmation innovatrice et souple pour la formation professionnelle et des possibilités de mettre à niveau des compétences spécialisées de la main-d'œuvre.

Le Plan stratégique de l'Université Laurentienne 2024 – 2029 indique

Orientation stratégique 1 : « Améliorer notre expérience étudiante » - poser des bases solides pour la réussite et le bien-être des étudiants par Fortifier ce que nous offrons pour transmettre aux étudiants des compétences pertinentes pour les secteurs industriels et leur offrir des expériences pratiques et des possibilités de réseautage professionnel leur assurant une fructueuse transition vers le marché du travail.

Orientation stratégique 2 : « Dynamiser notre mission d'enseignement et de recherche » - Intégrer le mandat triculturel dans les attentes et les résultats d'apprentissage de tous les programmes de microcertification, de premier cycle et des cycles supérieurs (en présentiel et en ligne).

Les programmes non crédités et de microcertification assurent la contribution du CEAC à la réalisation de ces objectifs stratégiques.

Au cours des deux dernières années, le CEAC a élaboré divers programmes non crédités et de microcertification. Pendant cette période, les inscriptions ont augmenté et il y a eu une demande croissante de programmation dans cette unité, grâce surtout aux étroites relations de travail nouées avec des organismes communautaires.

Dans son rapport du mois d'avril 1982, le Comité exécutif du Sénat souhaitait que « tout cours et toute activité de ce genre soit acheminé par l'unité d'enseignement concernée et coordonné par le Centre d'éducation permanente (maintenant appelé Centre d'enseignement et d'apprentissage continu) ». Afin d'atteindre cet objectif, des principes directeurs ont été établis et adoptés qui visent à aider le CEAC et les unités d'enseignement dans la programmation des cours non crédités et des microcertifications à l'Université Laurentienne.

Programmes non crédités

Le Centre d'enseignement et d'apprentissage continu s'efforce d'élaborer et de mettre en œuvre diverses possibilités d'éducation permanente de haut calibre qui tiennent compte des réalités culturelles. Son but est d'améliorer l'accessibilité à l'Université d'une population de plus en plus hétérogène et de favoriser le perfectionnement suivi tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel en proposant une programmation qui tient compte des besoins cernés dans la

communauté.

Au moyen de solides partenariats internes et de liens soigneusement entretenus avec la communauté et les secteurs professionnels, les activités non créditées et de microcertification offrent des ressources humaines, matérielles et de leadership qui permettront à la population du nord-est de l'Ontario de faire face à une variété de défis éducationnels, sociaux et économiques au fur et à mesure où ils se présenteront.

Mandat du Centre d'enseignement et d'apprentissage continu

En tant que responsable de la coordination des programmes non crédités et de microcertification de l'Université, le CEAC estime que son rôle est d'encourager, de faciliter et de créer une programmation dans ce domaine. Il possède une certaine expertise dans la programmation, la coordination de conférences et d'ateliers, la gestion de programmes, le financement et la préparation de demandes de subvention. Le CEAC a de nombreux rapports communautaires, partenariats et liens dans tous les secteurs du nord de l'Ontario et à travers le pays. Il se fait un devoir d'appuyer et de favoriser les partenariats internes en collaborant avec les RH, le BEDDP, le CAPA, etc. pour mettre au point des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel et partager ses ressources et son expertise dans la prestation de programmes interdisciplinaires et hétérogènes dans les deux langues officielles avec un accent triculturel. La coordination de tous les programmes non crédités et de microcertification par le CEAC faciliterait la documentation, les rapports et la comptabilité, de manière exacte et complète, de toutes les activités de cours, ce qui continue d'être exigé par le gouvernement provincial.

De la perspective des apprenants, un service central et coordonné serait plus pratique et présenterait une meilleure image aux candidats éventuels. Les services des admissions, du secrétariat général et des droits de scolarité seront centralisés tout comme les services de soutien aux études. Tout cela faciliterait une diffusion plus exhaustive de l'information et assurerait un service à la clientèle plus ciblé.

La programmation non créditée et de microcertification lancée par une unité d'enseignement ne doit pas constituer un fardeau financier pour l'Université. Les frais généraux des installations et des services utilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation proposée seront incorporés à la tarification du CEAC; toutefois, tous les revenus seront remis aux unités d'enseignement concernées qui mettent en train la programmation.

Avantages pour le corps professoral

Nous encourageons le corps professoral à collaborer avec le personnel du CEAC pour la mise au point de programmes non crédités ou de microcertification, y compris la rédaction de la proposition et la préparation de la demande de financement. Cette approche de collaboration apporte de nombreux avantages au corps professoral y compris, entre autres, une réduction de la charge de travail et l'évitement du dédoublement des tâches. Cette collaboration pourrait également permettre au corps professoral de faire connaître son travail à un cercle élargi de clients ainsi qu'accroître le potentiel de retombées financières et réputationnelles pour l'unité d'enseignement. De plus, le corps professoral aurait accès à des conceptions et matériaux pédagogiques innovateurs et créatifs, à plus de possibilités d'établir d'étroits partenariats avec des organismes du nord de l'Ontario, à l'amélioration de l'image personnelle et à un financement

potentiel.

Processus d'élaboration

Normalement, les programmes non crédités et de microcertification sont répartis selon trois catégories :

1. Perfectionnement professionnel – axé sur l'acquisition d'aptitudes et de compétences et l'accumulation de microcertificats particuliers
2. Soutien au développement économique et social
3. Initiatives de progrès personnel

Il y a plusieurs façons de cerner un besoin en éducation et formation. Dans certains cas, un membre du corps professoral ou une unité d'enseignement propose des idées de programmation. Par ailleurs, le Centre d'enseignement et d'apprentissage continu peut amorcer une demande en se fondant sur l'intérêt d'un intervenant communautaire précis, ce qui peut nécessiter la contribution et le soutien d'une ou plusieurs unités d'enseignement et (ou) disciplines. Une troisième option est la réception par le CEAC d'une proposition de parrainage conjoint de la part d'un partenaire communautaire ou d'une autre université; par exemple, l'École des mines Goodman, Science Nord, la Fédération des coopératives de travail de l'Ontario, Réseau Nord, l'Institut des banquiers canadiens, le Collège Cambrian ou le Collège Boréal.

Le CEAC se fonde sur les critères suivants pour choisir les initiatives à réaliser :

- *preuve d'un besoin dans la communauté*
- *disponibilité des ressources appropriées*
- *exclusivité de la programmation à l'Université*
- *possibilité de parrainage conjoint*
- *solide relation de travail établie ou possible entre le co-parrain et l'Université Laurentienne*
- *information budgétaire complète et capacité de financement total*
- *démonstration des avantages pour l'Université Laurentienne*

Toutes les propositions de programmes non crédités et de microcertification doivent être présentées à la direction du Centre d'enseignement et d'apprentissage continu pour étude et éventuellement, pour coordination. Cette personne informera ensuite les membres du Comité du Sénat sur l'apprentissage en ligne, l'éducation permanente et les études à temps partiel. Si l'intention est qu'un microcertificat proposé porte le nom de MCO (microcertification de l'Ontario), ce comité examinera et approuvera la proposition avant que le cours/programme ne soit créé.

Les programmes seront élaborés par une équipe composée de représentants communautaires internes et externes. Toutes les unités d'enseignement et de service concernées seront consultées et invitées à siéger à l'équipe d'élaboration.

Évaluation des programmes

Les membres de l'équipe d'élaboration et de prestation, des apprenants, des chargés de cours, le personnel du CEAC et, au besoin, d'autres membres du personnel de service feront l'évaluation de chaque programme. Un rapport complet sera remis à la direction du CEAC dans les deux

mois suivant l'offre de chaque cours ainsi qu'au Comité du Sénat sur l'apprentissage en ligne, l'éducation permanente et les études à temps partiel, incluant un examen annuel des coûts et des avantages. L'information fera aussi l'objet d'un rapport annuel au Sénat.